

Charles Secrétan et la pensée philosophique au XIXe siècle

Autor(en): **Reymond, Arnold**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université
de Lausanne**

Band (Jahr): **16 (1942)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-870016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHARLES SECRÉTAN
ET LA PENSÉE PHILOSOPHIQUE AU XIX^e SIÈCLE

par M. ARNOLD REYMOND
Professeur à la Faculté des lettres

En 1917, la *Revue de théologie et de philosophie* de Lausanne commémora, avec un retard de deux ans (causé par la guerre) le centenaire de la naissance de Charles Secrétan¹. Sollicité de contribuer à cette commémoration, Emile Boutroux, alors dans la pleine maturité de sa pensée, répondit en ces termes : « C'est de tout cœur que j'accepte l'aimable invitation, que vous voulez bien m'adresser, d'honorer avec vous la noble et chère mémoire du philosophe de Lausanne. En tout temps il est utile de méditer ses hauts enseignements. A cette heure où éclate si terriblement la malfaisance dont sont capables l'intelligence et la volonté qui prétendent se débarrasser du frein moral, relire Secrétan, c'est chercher auprès d'un esprit et d'une conscience supérieurs une réponse aux questions qui nous tiennent à la gorge. »²

Ces paroles, pour avoir été écrites il y a vingt-quatre ans, n'ont rien perdu de leur actualité. Elles montrent, d'autre part, quelle valeur attribuait à l'œuvre de Secrétan l'un des maîtres les plus pénétrants de la philosophie française contemporaine.

¹ Les études publiées à l'occasion de cet anniversaire sont les suivantes : E. BOUTROUX : *L'« esprit » de la philosophie de Charles Secrétan*, pp. 249-252 ; Ch. GIDE : *Charles Secrétan économiste*, pp. 253-264 ; Ph. BRIDEL : *La morale de Charles Secrétan*, pp. 265-288 ; M. MILLIoud : *Charles Secrétan métaphysicien*, pp. 289-299 ; A. REYMOND : *Les préoccupations théologiques de Charles Secrétan*, pp. 300-310 ; R. GUISAN : *Les œuvres de Charles Secrétan, bibliographie chronologique*, pp. 311-345.

² *Revue de théologie et de philosophie*, 1917, p. 249.

Esquisser en quelques traits cette œuvre, montrer brièvement quelle a été et quelle est encore son influence, c'est ce que je vais tenter de faire.

* * *

La philosophie, comme on le sait, essaie de répondre aux problèmes suivants : en vertu de quoi l'homme et l'univers existent-ils et quel est le but de leur existence ? Parmi les solutions possibles de ces problèmes, l'originalité de Charles Secrétan est d'avoir choisi l'idée de liberté comme étant le fil d'Ariane qui permet à la pensée de sortir du labyrinthe obscur où elle tâtonne et se débat, lorsqu'elle essaie de résoudre l'énigme du monde et celle de la vie humaine avec ses beautés et ses laideurs, ses joies et ses souffrances. Selon cette idée, la réponse aux questions métaphysiques ne peut être fournie, si l'être suprême ou Dieu n'est pas absolument libre et indépendant. Pareille affirmation n'est sans doute pas le fait du hasard. Comme le déclare Maurice Millioud : « Pour comprendre cette ferveur, cette passion de la liberté qui possède Ch. Secrétan, qui le transporte à ce point qu'il ne met pas d'autre nature en Dieu que la liberté, je dis qu'il faut regarder en lui non point l'auditeur de Schelling, ni l'admirateur de Kant, ni même l'ami de Vinet, mais le Vaudois tout d'abord. »

Cette thèse, M. Edmond Grin l'a faite sienne dans l'ouvrage si documenté qu'il a consacré à l'évolution de la pensée de Charles Secrétan¹ ; il montre, avec preuves à l'appui, que *La philosophie de la liberté* publiée par le penseur vaudois plonge ses racines dans le libéralisme, à la fois politique et religieux, qui s'est développé dans notre pays, au début du XIX^e siècle, libéralisme dont les sociétés d'étudiants étaient, à cette époque, les fougueux champions.

Quant à l'élaboration systématique de sa pensée, Charles Secrétan a indiqué lui-même les philosophes qui lui avaient servi de guides. En effet, dans la préface de l'ouvrage que

¹ *Les origines et l'évolution de la pensée de Charles Secrétan*, Lausanne 1930, pp. 18 sq.

nous venons de mentionner, il déclare ceci : « Le système esquissé dans ce livre a, je crois, l'originalité qu'on peut demander à la philosophie, c'est-à-dire qu'il est le développement indépendant d'une pensée dont les éléments se trouvent disséminés dans l'histoire. Scot¹, Descartes, Kant, M. de Schelling, sont mes premiers maîtres. » Cela dit, voici en quelques mots comment Secrétan procède.

Au point de vue de la *méthode* tout d'abord, il se réclame de la raison, appuyée sur l'expérience, à condition toutefois d'englober dans le terme d'expérience les données qui concernent aussi bien la vie religieuse et morale que le monde sensible. Par conséquent, les faits révélés doivent être, eux aussi, pris en considération, s'ils sont dûment justifiés.

La méthode ainsi définie, deux exigences s'imposent à la réflexion métaphysique.

D'après la première, *le devoir et l'obligation morale* se présentent à tout honnête homme comme une donnée irréductible ; ils ne sauraient par conséquent être escamotés ou dénaturés. « Oui, certes, dit Secrétan, il est possible de douter du devoir et de sa valeur absolue, mais ce doute est criminel, nous ne voulons pas l'accueillir. »

La deuxième exigence est de nature rationnelle. Elle concerne l'unité de l'être ; en effet, dans son désir de comprendre, la raison ne sera satisfaite que si elle découvre un principe premier, unique, duquel dépend nécessairement tout ce qui existe, et qui lui-même ne dépend de rien.

Pareil principe ne saurait être une abstraction incolore, nue et dépouillée de toute variété. Par exemple, l'étendue géométrique comme telle ne peut être la cause créatrice des corps physiques et des êtres vivants, dont les propriétés sont si diverses. A plus forte raison le principe suprême doit-il être tel que, sans lui, rien ne puisse exister et que, cependant, il se suffise entièrement à lui-même. Dieu sera alors cette réalité

¹ Il s'agit ici de Duns Scot, rival de Thomas d'Aquin, et non de Scot Erigène qui vivait au temps de Charles-le-Chauve.

ultime, s'il est défini comme étant absolument libre d'être ce qu'il veut et de faire ce qu'il veut.

Dans ce cas, l'univers et tout ce qu'il contient n'ont pas une existence nécessaire et de toute éternité. Ils ont été créés et leur création apparaît comme un acte d'amour, dont le but dernier est d'appeler à l'existence des êtres personnels qui soient capables de se donner librement à leur créateur. La loi morale, avec son caractère imprescriptible, se justifie alors comme le moyen indispensable à cette réalisation.

Selon Secrétan, l'histoire de l'humanité, telle qu'elle est racontée dans la Bible, justifie cette déduction ; car elle se présente comme un drame dont les actes se déroulent dans l'ordre suivant : création, chute de la créature, rédemption et restauration de l'unité de l'espèce humaine, qui avait été détruite par le péché.

Sans entrer dans le détail de la démonstration que nous venons d'esquisser, nous insisterons seulement sur le fait que voici. Au cours de sa vie, Secrétan a modifié ses idées sur plusieurs points. S'il en est ainsi, c'est que les recherches faites sur les origines du christianisme et de l'espèce humaine ne permettraient plus, vers la fin du siècle passé, de prendre à la lettre les récits bibliques ; et Secrétan était trop loyal pour ne pas le reconnaître.

Il n'en est pas moins resté inébranlablement attaché aux croyances fondamentales qui sont à la base de sa philosophie de la liberté, à savoir : l'unité et la solidarité de l'espèce humaine, le devoir imprescriptible de faire le bien, la révélation du Dieu d'amour en la personne et l'œuvre de Jésus-Christ.

* * *

Cette philosophie doit-elle être regardée comme entachée d'un parti pris dogmatique inavoué ? Tout dépend du sens donné à ce terme. Ce qui est certain, c'est que la méthode suivie est aussi libérale et scrupuleuse que possible, ne cherchant à esquiver aucune des difficultés que l'investigation philosophique rencontre sur sa route. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner

l'admirable *Précis élémentaire de philosophie*¹, dans lequel Secrétan a résumé l'essentiel de ses principaux ouvrages métaphysiques.

En ce qui concerne la raison, elle est située comme suit dans la vie psychique : « L'intelligence, tout d'abord, n'a pas d'autre objet que la connaissance »²; elle s'exerce en nous comme pensée. Celle-ci « dans sa forme se définit comme faculté de juger »³. Quant à son contenu, « toute pensée est une thèse ou renferme une thèse, une affirmation, et cette affirmation porte sur l'être »⁴. Ici, Secrétan distingue soigneusement les diverses modalités d'être, à savoir comme substance (ce qui existe en soi et par soi) et comme êtres particuliers ou propriétés particulières (ce qui dépend d'autre chose que de soi).

De cette diversité dans l'être résultent plusieurs interprétations du terme *unité*, car, si ce terme désigne tout objet qui se présente comme distinct à la pensée, il revêt des significations diverses (arithmétique, qualitative, substantielle, etc.). « L'unité d'un tas de sable signifie autre chose que celle d'un grain. L'unité de la plante diffère de celle de la pierre et diffère également de celle de l'esprit... Chaque degré différent de l'être réalise une autre forme d'unité »⁵.

C'est par la perception interne ou externe que nous atteignons l'être dans ses multiples et infinies variétés; mais lorsque nous appliquons notre intelligence (c'est-à-dire la faculté de penser prise dans sa généralité) aux perceptions externes et internes, nous n'avons pas tout d'abord « connaissance des lois qui la dirigent. Il en est de même des animaux qui, dans ce degré, pensent comme nous. Mais l'homme diffère des animaux en ceci qu'il peut se rendre compte des lois de sa pensée et s'élever

¹Lausanne 1868, in-16, pp. 301. Secrétan présente son ouvrage en ces termes aux lecteurs : « Ce ne sont que de légers aperçus, mais dans la savante barbarie où nous vivons, la philosophie, pour qu'on la tolère, ne saurait se réduire à trop peu de place. » La disposition de ce *Précis* est telle « qu'on n'y méconnaîtra, je m'assure, ni l'unité de plan, ni l'unité de but. Pris dans son ensemble, c'est l'ébauche d'une preuve de l'existence de Dieu. »

² *Précis*, p. 36.

³ *Ibid.*, p. 55.

⁴ *Ibid.*, p. 67.

⁵ *Ibid.*, p. 69-70.

ainsi aux vérités universelles et nécessaires. L'intelligence ainsi tournée sur ses propres lois, sur le nécessaire et l'universel, s'appelle raison, et c'est pourquoi nous avons appelé la connaissance *a priori*, connaissance *rationnelle*. Les animaux sont bien des êtres intelligents, mais dans le champ de notre expérience, l'homme est le seul être doué de raison. C'est pourquoi il est le seul être libre, perfectible, moral et religieux »¹. Et Secrétan caractérise en de saisissants raccourcis ce que signifient ces termes :

« Libre : la liberté n'est pas simplement la faculté d'agir et de vouloir suivant sa nature ; dans ce sens l'animal serait libre aussi. La liberté, c'est la faculté de déterminer sa propre nature, ce qui suppose une règle, et la connaissance de cette règle.

» Perfectible : la liberté et la perfectibilité sont une seule et même chose. Pour se perfectionner, il faut se rendre compte des lois qui doivent présider à notre activité et comparer à ces lois la manière dont on agit réellement.

» Religieux : dans une rapide esquisse, nous avons vu l'idée de Dieu se produire comme le résultat final de la réflexion de l'esprit sur lui-même et l'expression synthétique des lois de la pensée. Sans doute, l'origine des notions religieuses ne doit pas être cherchée dans un travail conscient et volontaire de l'intelligence sur elle-même ; mais l'adoration, quel qu'en soit l'objet, témoigne de la faculté qui fait l'être raisonnable. Toute adoration suppose, en effet, que l'adorateur sent sa dépendance, qu'il se reconnaît des limites et qu'au delà de ces limites il voit quelque chose. Toute adoration suppose que dans une forme et sous une impulsion quelconques, il a réfléchi sur lui-même et s'est fait une place dans l'ensemble qu'il entrevoit plus ou moins confusément.

» Enfin moral : la moralité suppose une règle et la connaissance de cette règle. L'obligation n'est pas un sentiment, mais une certitude. Les vérités morales sont éternelles, universelles

¹ *Ibid.*, pp. 109-110.

et nécessaires dans leur principe, aussi bien que les vérités logiques et mathématiques ; l'esprit les trouve en rentrant en lui-même. Il n'est besoin de leur chercher une autre source que la raison. C'est la même raison qui, dans le domaine de la théorie, s'exprime par la nécessité de croire, et dans la pratique par l'obligation d'agir. Et cette nécessité de reconnaître l'évidence ressemble à une obligation morale bien plus qu'on ne l'imagine d'ordinaire. La nécessité des opérations intellectuelles n'apparaît clairement que dans les matières où nous sommes tout à fait désintéressés.

» Si l'on appelle avec nous raison l'activité par laquelle l'esprit se rend compte de ses propres lois, il faut encore rattacher à la raison les jugements esthétiques. » ¹

Cette manière de comprendre la raison et les connaissances que, par son moyen, il est possible d'acquérir est-elle dogmatique ? Elle le serait, si Secrétan n'affirmait à maintes reprises (entre autres à propos de la nature de l'évidence, comme nous venons de le voir) que certaines démarches de la pensée s'accompagnaient forcément d'un acte de foi. « Ce qui constituerait proprement la connaissance, c'est la vérité, c'est-à-dire l'accord de nos représentations avec une réalité indépendante de ces représentations, que cette réalité soit en nous ou hors de nous. Mais il est impossible de démontrer absolument la vérité de la connaissance en général ni de quelque connaissance que ce soit ; nous ne pouvons établir que la conformité de nos représentations aux lois de notre pensée, laquelle résulte de leur accord entre elles. Si nous attribuons à ces représentations régulièrement enchaînées le caractère de la vérité, c'est par un acte de foi universel et spontané, que nous légitimons en dernier ressort par l'autorité de la conscience morale. » ²

Quant aux lois de la pensée, elles « ne sont pas de telle nature qu'il soit impossible d'y déroger » ³. « Nous trouvons la contradiction dans toutes les sphères de l'être et de la pensée... » « La fatalité de la contradiction s'étend à la contradiction

¹ *Ibid.*, p. 110-112.

² *Ibid.*, p. 130-131.

³ *Ibid.*, p. 97.

elle-même qui est à la fois inévitable, indispensable et impossible. »¹

De là résulte qu'« il n'y a point de preuve particulière de l'existence de Dieu »², mais seulement une preuve par convergences, si l'on peut dire, laquelle n'est pas une démonstration rigoureuse.

La critique même que l'on tente de faire de l'esprit humain et des limites de son pouvoir à connaître quelque chose « repose sur la foi, sur la croyance sans preuves à l'aptitude de l'esprit à se connaître et à se juger lui-même »³.

Ces divers passages et d'autres que l'on pourrait citer prouvent nettement, nous semble-t-il, que la méthode secrétanienne répugne en principe à toute affirmation dogmatique qui s'imposerait sans faire valoir ses titres. Quant à l'application qu'en a faite son auteur, on peut sans doute (et cette attitude est conforme à l'esprit de la méthode) ne pas être d'accord sur la nécessité et l'étendue de l'acte de foi qu'il faut faire à tel ou tel moment de la déduction rationnelle; ou au contraire on peut déclarer que Secrétan, lorsqu'il affirme découvrir uniquement par la raison et l'expérience commune les dogmes issus du christianisme historique, a postulé implicitement, en fait, la connaissance de ces dogmes et l'acte de foi qu'elle implique.⁴

On peut aussi reprocher à Secrétan d'avoir tenu pour simples et immédiates des données qui, à l'analyse, se sont révélées complexes et dérivées; mais il ne faut pas oublier que vers le milieu du siècle passé, sur le terrain des théories et des faits, tant scientifiques qu'historiques, tout un ensemble de connaissances qui nous est familier était alors inconnu.

Ces réserves n'atteignent pas l'esprit même de la méthode secrétanienne et son effort d'éviter tout parti pris de dogmatisme.

* * *

Une critique d'un tout autre ordre a été adressée à Charles Secrétan.

¹ *Ibid.*, p. 75. ² *Ibid.*, p. 105. ³ *Ibid.*, p. 104.

⁴ Cf. sa préface à la première édition de *La philosophie de la liberté*.

Pour autant qu'elles ont une signification philosophique, ses idées, a-t-on souvent déclaré, ne seraient qu'une simple adaptation chrétienne des vues développées par Schelling vers la fin de sa vie.

Est-ce vraiment le cas ? Pour s'en rendre compte, rappelons brièvement quelle était la situation de la philosophie allemande au commencement du XIX^e siècle. A ce moment une réaction se dessine contre Kant. Celui-ci, comme on le sait, par ses conclusions critiques sur la raison pure, avait dénié à la pensée humaine le droit de donner aux problèmes métaphysiques une solution qui pût être rigoureusement prouvée ; à ses yeux, ces problèmes ne peuvent être tranchés que sur le terrain pratique et au moyen de croyances.

Mais Fichte, le successeur immédiat de Kant, estime que celui-ci s'est arrêté à mi-chemin dans son œuvre d'analyse. Si l'on pousse jusqu'au bout la critique de la raison pure, on découvre que le moi est l'auteur des catégories par lesquelles il juge la réalité, que de plus c'est lui-même qui fait surgir cette réalité comme un non-moi sur lequel il exerce son action et grâce auquel il conquiert sa personnalité morale.

Schelling s'oppose à ce subjectivisme transcendantal ; il affirme qu'à l'origine l'esprit et la matière formaient un mélange indistinct. Peu à peu l'esprit s'est dégagé de la matière, et par un effort progressif il s'est affirmé comme liberté et comme pouvant à son gré façonner ou non la matière, afin d'en faire sortir le monde sensible.

Pour Hegel enfin, il n'y a pas d'opposition entre la réalité sensible et l'esprit ou raison. Tout ce qui est réel est rationnel, et, inversement, tout ce qui est rationnel est réel. Le monde sensible n'est qu'une extériorisation de l'esprit, et c'est grâce à cette extériorisation, dans laquelle il se retrouve, que l'esprit prend conscience de lui-même.

Le poète Henri Heine a dépeint comme suit cette succession : « Notre philosophie allemande n'est autre chose que le rêve de la Révolution française... Kant fut proclamé notre Robespierre. Plus tard Fichte, avec son moi, se présenta comme le

Napoléon de la philosophie, suprême amour et suprême égoïsme, autocrate de la pensée, volonté suprême qui improvisa un empire, lequel disparut aussitôt... Les esprits de la terre opprimée se remuèrent alors, le sol trembla, la révolution éclata, et sous Schelling, le passé avec ses intérêts traditionnels fut reconnu de nouveau et même largement indemnisé ; dans cette nouvelle restauration les émigrés grisonnants qui avaient toujours intrigué contre la suprématie de la raison virent s'installer en maîtres sur le trône le mysticisme, le piétisme, la légitimité, la sentimentalité, le romantisme... jusqu'à ce qu'enfin Hegel, le d'Orléans de la philosophie, vint fonder ou plutôt arranger un gouvernement nouveau, gouvernement de juste milieu, dont il est le chef et où il assigne aux vieux jacobins kantistes, aux bonapartistes fichtéens, aux pairs de Schelling et à ses propres créatures, une position assurée et constitutionnelle. » ¹

Quelle que soit la part de vérité contenue dans cette description humoristique, le système de Schelling, malgré son évidente parenté avec celui de Secrétan, s'en distingue cependant avec netteté sur certains points essentiels. La différence capitale est que, pour Schelling, la liberté de l'action divine se déploie conformément à une loi qui lui est imposée. Dieu, par exemple, était libre de créer ou non le monde ; mais du moment qu'il l'a créé, il ne pouvait le faire autre qu'il n'est. Pour Secrétan, au contraire, Dieu jouit d'une liberté absolue, et nous ne connaissons sa nature et son action que sous la forme où il lui plaît de nous les révéler.

* * *

D'une façon générale, on peut dire que si la pensée secrétanienne n'a pas été ignorée en Allemagne, elle ne semble pas toutefois y avoir exercé une influence bien définie. Il en va autrement en ce qui concerne la France.

¹ Cité d'après E. BRÉHIER, *Histoire de la philosophie allemande*, Paris 1933, pp. 132-133.

Dans ce pays, durant la Révolution et sous le régime impérial qui lui succède, l'activité philosophique est au ralenti. En particulier, si Napoléon favorise les sciences, les arts et même les lettres, il se méfie des philosophes, qu'il traite d'idéologues et qu'il fait surveiller.

Divers courants de pensée se préparent cependant ; ils s'affirment sous la Restauration. Ce qui les caractérise, c'est la préoccupation de fournir à la vie sociale une armature qui empêche les révolutions sanglantes de surgir à nouveau.

Cette armature, les uns la cherchent dans le passé, en s'inspirant dans cette recherche des écrits de Joseph de Maistre. Celui-ci, de Lausanne ¹, où il s'était réfugié alors que cette ville était encore sujette de Berne, puis de Saint-Pétersbourg, où il fut ambassadeur, avait fulminé contre la Révolution, « miracle sanglant permis par la Providence pour le châtement d'une nation coupable ». Il accuse les Encyclopédistes, ainsi que Bacon, Locke et les sciences naturelles, d'avoir causé tout le mal, en détruisant la vie religieuse et en ébranlant l'autorité du pape et celle du roi. « Ah ! s'écrie-t-il, que les sciences naturelles ont coûté cher à l'homme. » ²

Tandis que Joseph de Maistre répudie de cette façon l'esprit scientifique, c'est à ce dernier qu'Auguste Comte a recours pour assurer le salut de l'humanité. D'après lui les troubles sociaux proviennent de la divergence irréductible des opinions religieuses et politiques. Or la vérité scientifique a précisément pour caractère de s'imposer à tous. Il faut donc rejeter les croyances religieuses et les explications métaphysiques comme périmées et fonder la société sur les lois qu'une méthode scientifique rigoureuse permettra d'établir et dont l'ensemble constituera la sociologie.

Quant à la philosophie éclectique, elle fut inaugurée par Victor Cousin et imposée par lui aux universités de la France

¹ Il y vécut de 1793 à 1797.

² *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 6^e édition, t. I, p. 310. Cité d'après E. BRÉHIER, *Histoire de la philosophie*, t. II, p. 581, Paris 1932.

pendant plusieurs décades. Elle représente une position intermédiaire entre le traditionnalisme radical et un amalgame d'idées empruntées à Platon, Descartes, Kant et Hegel.

* * *

En face du mouvement d'idées qui se produit en France, en Angleterre, comme en Allemagne, Secrétan réagit vigoureusement.

Il met à nu les insuffisances et le caractère simpliste de la philosophie éclectique, dont l'auteur n'a pas même su comprendre Kant, parce que, dit Charles Secrétan, « d'une manière générale il n'a pas vu quel est le vrai problème de la philosophie. Et s'il n'a pu saisir le point où gît le vrai problème de la philosophie, c'est qu'il ne possédait pas en lui-même ce qu'il faut pour le constater »¹.

Secrétan, d'autre part, combat dans sa préface à la deuxième édition de *La philosophie de la liberté* le positivisme d'Auguste Comte et, dans ses *Discours laïques*, il s'attaque aux vues de Spencer relatives au déterminisme et à la morale.

Par ailleurs, il se préoccupe intensément de la question sociale et cherche à résoudre sur le terrain de la liberté et du droit les conflits toujours plus aigus qui surgissent entre patrons et ouvriers. Il était d'autant mieux placé pour se prononcer sur ces questions qu'il avait fait de solides études juridiques. Pour le dire en passant, il serait désirable que tous ceux qui se destinent à la philosophie et à la théologie suivent un cours d'introduction au droit.

Les luttes ardentes menées par Secrétan eurent en France une influence qui alla grandissant et qui se manifesta dans trois directions : philosophie, théologie et sciences sociales.

En ce qui concerne ces dernières, Charles Gide a éloquemment marqué tout ce que sa génération devait à Charles Secrétan. Pour résoudre la question sociale, explique-t-il, deux solutions se présentent : la coopération librement consentie et le collecti-

¹ *La philosophie de Victor Cousin*, Paris 1868, p. 44.

visme, c'est-à-dire la socialisation obligatoire du sol, des mines, etc. Secrétan a choisi la première et, « dans le grand dégel » qui transforma, dans l'enseignement de l'économie politique, la science classique jusqu'alors cristallisée en dures lois, « il a été un des rayons du soleil printanier qui fit fondre la glace »¹.

Au point de vue théologique, c'est surtout à la Faculté de théologie protestante de Montauban que Secrétan exerça son influence.

Invité en 1877 par Henri Bois, le doyen de cette Faculté, il expose aux étudiants ses vues sur la question du surnaturel, sur l'état présent de la religion. « A partir de ce moment, plusieurs thèses présentées à Montauban porteront la trace de Secrétan. »² Quelques-unes d'entre elles seront même consacrées à l'un des aspects de sa pensée, comme celle de P. Fargues intitulée *La rédemption d'après Secrétan* (Montauban, 1889) et celle de L. Mayer qui a pour sujet *La christologie de Secrétan* (Montauban, 1891). Raoul Allier, de son côté, raconte qu'au Lycée de Carcassonne, alors qu'il avait dix-sept ans, son professeur lui prêta *La philosophie de la liberté*. « Je dévorai ce livre qui m'ouvrit des horizons insoupçonnés. »³

Quant à son action sur l'orientation générale de la philosophie française vers le milieu du siècle passé, je me bornerai, pour en signaler l'importance, à citer le passage suivant, encore inédit, sauf erreur, d'une lettre que Xavier Léon écrivit au moment où il mit sur pied la *Revue de Métaphysique et de Morale* : « Ceux qui soutiennent cette revue, écrit-il à Secrétan, n'oublient pas que vous avez été un des maîtres les plus vénérés de leur jeunesse, un de ceux dont ils ont lu les livres avec le plus d'admiration, avec le plus de respectueuse sympathie. Pour beaucoup d'entre eux, votre *Philosophie de la liberté* a été une sorte de bréviaire ; aujourd'hui ils sentent leur étroite

¹ *Revue de théologie et de philosophie*, 1917, p. 264.

² L. SECRÉTAN, *Charles Secrétan, sa vie et son œuvre*, Lausanne 1912, p. 443.

³ *Ibid.*, p. 444.

parenté intellectuelle avec l'éminent penseur qui a eu la gloire de l'écrire. »

Mais si Secrétan eut un jour la joie d'apprendre que tout un groupe de jeunes esprits s'était inspiré, à son insu, de ses ouvrages, il eut la joie non moins grande de nouer en France de solides amitiés avec les penseurs de son âge. En particulier les relations qui s'établirent entre Renouvier et lui furent remarquablement fécondes, en provoquant des discussions approfondies sur les bases de la morale. Pour Renouvier, la charité se fonde sur la justice, tandis que pour Secrétan, la justice découle de la charité.

En pays romand, la pensée secrétanienne est restée très vivante malgré les formidables bouleversements qui font reculer jusqu'aux temps préhistoriques le passé le plus récent. Les idées et les hommes qui, il y a quelques années encore, s'imposaient à l'attention publique sont relégués dans le tombeau de l'oubli. Charles Secrétan a heureusement échappé à ce sort. Au cours de ces vingt dernières années, plusieurs publications ont été consacrées à son œuvre et à sa personne. Outre les ouvrages de MM. Edmond Grin¹ et Frank Abauzit², qu'il me soit permis de rappeler ici la thèse vigoureuse et fortement pensée d'André Burnier³, ce jeune professeur dont notre Faculté déplore la perte récente.

* * *

Si, dans l'aperçu historique qui précède, j'ai surtout mis en lumière les conséquences que la Révolution française a eues sur le développement de la philosophie, c'est parce que nous vivons actuellement des temps révolutionnaires. Les libertés de tout genre sont étouffées ou tout au moins suspendues, même

¹ Voir ci-dessus, p. 31, n. 1.

² *L'énigme du monde et sa solution selon Charles Secrétan*, Lausanne 1922.

³ *La pensée de Charles Secrétan et le problème du fondement métaphysique des jugements de valeur moraux*, Neuchâtel 1934 (Thèse de Lausanne).

dans les pays qui ne sont pas en guerre. Quelle que soit l'issue de la lutte gigantesque dans laquelle nous sommes plongés, ces libertés, si elles ressuscitent, devront tenir compte d'un nouvel état de choses.

En effet, la grande industrie et le machinisme ont créé entre les citoyens d'un même Etat une solidarité économique massive et s'imposant du dehors ; ils ont, en outre, par la force des choses, intensifié la puissance de l'Etat. Le problème, ardu entre tous, qui se pose est alors celui-ci : d'un côté, maintenir les libertés individuelles en les adaptant aux formes étatistes nouvelles ; d'un autre côté, infuser une vie morale à la solidarité économique que fait subir à l'humanité la contrainte des machines.

Bien que le problème de la solidarité et de la liberté ne se soit pas posé exactement en ces termes à Charles Secrétan, celui-ci, par la hauteur de ses vues philosophiques et religieuses, reste un maître. Ses leçons sont pénétrées de vérité éternelle et nous ne saurions trop nous en inspirer, alors même que nous ne pouvons plus les prendre à la lettre.
